

Le Système de comptabilité environnementale - économique / SEEA 2012 **Gabriel Gagnon, Statistique Canada**

En février 2012, la Commission de statistique des Nations Unies a adopté le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) comme standard statistique international. Ceci met le SCEE sur un pied d'égalité avec le Système de comptabilité nationale (SCN) en fonction de son statut international comme document d'orientation. Cette présentation fournira un bref survol du SCEE, ses liens avec d'autres initiatives et les implications pour des travaux futurs dans ce domaine. Elle décrira aussi les événements marquants depuis que l'importance économique de l'environnement comme source de richesse, d'intrants et de services a été explicitement reconnue dans la révision de 1993 du SCN. Le SCEE découle des efforts investis au cours des deux dernières décennies envers la comptabilité des actifs en ressources naturelles et à l'intégration de données économiques et environnementales.

Le Cadre central du SCEE représente les normes universelles du Système de comptabilité économique et environnementale telles les classifications, les conventions comptables et les méthodologies requises pour la création de comptes économiques et environnementaux liés, ajoutant de la valeur aux deux ensembles de données. Le Cadre central est appuyé de deux publications connexes, la comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE et les applications et extensions du SCEE.